



La Liberté  
1701 Fribourg  
026/ 426 44 11  
www.laliberte.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 39'351  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.208  
Abo-Nr.: 1095889  
Seite: 9  
Fläche: 74'246 mm<sup>2</sup>

## Sur les retraites, la droite a gagné une bataille, la gauche menace de prendre le peuple à témoin **Un compromis reste possible... en 2017**



Les aînés devront encore patienter quelque temps avant de savoir à quelle sauce ils seront «mangés» au sujet de leur retraite. Keystone

« CHRISTIANE IMSAND

**Prévoyance vieillesse** » Le clash redouté n'a pas eu lieu. Au vote sur l'ensemble, le Conseil national a adopté hier par 106 voix contre 55 et 35 abstentions la réforme globale de la prévoyance vieillesse qui élève à 65 ans l'âge de la retraite des femmes et réduit de 6,8 à 6% le taux de conversion du 2<sup>e</sup> pilier. L'opposition est venue de la gauche et du PDC. Par contre, l'UDC, qui avait brandi la menace d'un vote négatif, est restée dans le rang. «Nous n'avons jamais cherché à couler la réforme, explique le président du parti, Albert Rösti. Notre but

était de créer une divergence avec le Conseil des Etats. Nous avons obtenu ce que nous voulions.» Ulcérée, la gauche menace d'en appeler aux urnes.

### Les jeunes casqueront

La polémique porte sur les mesures de compensation destinées à éviter une baisse des rentes. L'UDC et le PLR ont obtenu qu'elles se concentrent sur le deuxième pilier (caisses de pension) alors que le Conseil des Etats a décidé il y a une année d'intervenir également dans le premier pilier (AVS). Sous la pression du PS et du PDC, il a

voté une hausse de 70 francs de la rente AVS et un relèvement du plafond de la rente de couple. L'alliance des deux partis, majoritaires dans la Chambre des cantons, paraît solide.

«La compensation par le biais de l'AVS est dans l'intérêt des petits revenus, souligne le vice-président du PDC, Yannick Buttet (VS). Nous ne les laisserons pas au bord de la route. C'est une question de cohésion sociale.»

La libérale-radical Isabelle Moret (VD) préfère voler au secours de la classe moyenne. «Une augmentation



La Liberté  
1701 Fribourg  
026/ 426 44 11  
www.laliberte.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 39'351  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.208  
Abo-Nr.: 1095889  
Seite: 9  
Fläche: 74'246 mm<sup>2</sup>

de 70 francs de la rente AVS n'apportera pas grand-chose à quelqu'un qui gagne 8000 francs par mois, affirme-t-elle. La classe moyenne a besoin du deuxième pilier pour maintenir son niveau de vie à la retraite.» Elle note par ailleurs que le modèle PLR adopté par le plénum est positif pour les seniors (baisse des cotisations) et pour les femmes qui travaillent à temps partiel (cotisations dès le premier franc).

«C'est du bricolage, rétorque le socialiste Jean-François Steiert (FR). Le report de charge sur les jeunes est massif. Les cotisations de certains d'entre eux vont quadrupler.»

La hausse des cotisations pénalisera aussi les entreprises. Inquiet, le directeur de l'Union suisse des arts et métiers (Usam), Hans-Ulrich Bigler, a adressé une lettre de mise en garde aux parlementaires. Le président Jean-François Rime (udc, FR) relativise: «La réforme n'est pas aboutie. Le nouveau modèle du PLR est une mesure tactique qui a permis de faire passer le concept de compensation dans le deuxième pilier. Il ne restera pas en l'état. Nous avons besoin d'un projet capable de recevoir l'aval du peuple.»

Cette prise de conscience est générale. Elle devrait faciliter la recherche d'un compromis. Celui-ci n'interviendra probablement pas avant le printemps 2017, car le Conseil des Etats doit d'abord confirmer son choix pour être en position de force. «Le relèvement du plafond de la rente de couple pourrait être un objet de négociation», avance Isabelle Moret.

**Réforme «indispensable»**  
L'Association suisse des institu-

tions de prévoyance (ASIP) observe ces passes d'armes avec une certaine inquiétude. «Cette réforme est indispensable, souligne le président Jean-Rémy Roulet. Une compensation dans le deuxième pilier est techniquement possible, mais l'idée d'une solution mixte impliquant l'AVS ne doit pas être écartée d'emblée. Elle paraît plus susceptible de consensus.» »



**«Notre but était de créer une divergence avec le Conseil des Etats»** Albert Rösti

## LES GAGNANTS

**1** Les banques et les sociétés de placement qui gèrent les fonds du deuxième pilier: elles auront encore plus d'argent à faire fructifier grâce à l'augmentation des cotisations.

**2** Les indépendants: ils continueront de cotiser à un taux inférieur.

**3** Les actifs de plus de 45 ans: leurs cotisations au deuxième pilier ne dépasseront pas 13,5% (actuellement, c'est 15% entre 45 et 54 ans, 18% au-delà).

**4** Les employés à temps partiel: la possibilité de cotiser dès le premier franc (suppression de la déduction de coordination) leur ouvrira la porte du 2<sup>e</sup> pilier.

CIM

## LES PERDANTS

**1** Les femmes: elles travailleront jusqu'à 65 ans. Le Conseil national n'a pas voulu d'une formule compensant les inégalités salariales.

**2** Les seniors: le spectre de la retraite à 67 ans n'est pas écarté.

**3** Les jeunes: ils passeront à la caisse d'une part parce que les cotisations seront lissées à 9% jusqu'à 45 ans, d'autre part parce qu'elles seront prélevées dès le premier franc.

**4** Les veuves: la rente sera réservée aux femmes qui ont encore un enfant à charge au moment du décès.

**5** Les vieux pères: la rente pour enfant versée aux retraités AVS qui ont encore des enfants à charge sera supprimée.

**6** Les entreprises: elles contribueront à financer la hausse paritaire des cotisations au 2<sup>e</sup> pilier.

CIM